

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Assurance vie Responsable et Solidaire

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Assurance vie Responsable et Solidaire

Ce contrat est conçu et géré par MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF.

Site internet : maif.fr.

Appelez le 05 49 04 49 04 pour de plus amples informations.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont chargées du contrôle de MAIF VIE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document produit le 01/08/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Assurance vie Responsable et Solidaire est un contrat d'assurance sur la vie à capital variable. Il s'agit d'un contrat collectif d'assurance vie multisupport à adhésion individuelle et facultative à versements libres. Le contrat contient plusieurs compartiments d'investissement :

- un compartiment en euros adossé à l'actif général de MAIF VIE, compartiment investi essentiellement en obligations avec un taux d'intérêt minimal garanti chaque année. Ce taux garanti est complété en fin d'année d'une participation aux bénéfices pour constituer le taux d'intérêt réellement servi sur ce support ;
- des compartiments en unités de compte adossés à des supports financiers investis sur les marchés financiers.

Durée

Ce produit est souscrit pour une durée de 8 ans et prendra fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'assuré. L'adhésion est renouvelée au-delà par tacite reconduction, sans formalité.

Objectifs

Assurance vie Responsable et Solidaire permet de vous constituer un capital ou un complément de revenus au moyen de versements libres, ponctuels et/ou programmés sur des supports d'investissements diversifiés (fonds en euros et accès aux marchés financiers).

Investisseurs de détail visés

Pour une gestion simple de votre épargne, trois formules de gestion entièrement pilotées par MAIF VIE sont proposées : la formule Projets personnels (avec une répartition constante entre les fonds), la formule Projets de vie (avec une répartition évolutive des fonds en fonction de l'âge de l'adhérent) et la formule Gestion déléguée (avec répartition évolutive des fonds dans le respect du mandat de gestion). Chaque formule est constituée de plusieurs profils d'épargnant définis en fonction de l'appétence au risque de l'adhérent.

Pour une gestion personnalisée de votre épargne, la formule Gestion libre vous permet de répartir vos versements et votre épargne entre les différents compartiments d'investissement proposés par votre contrat.

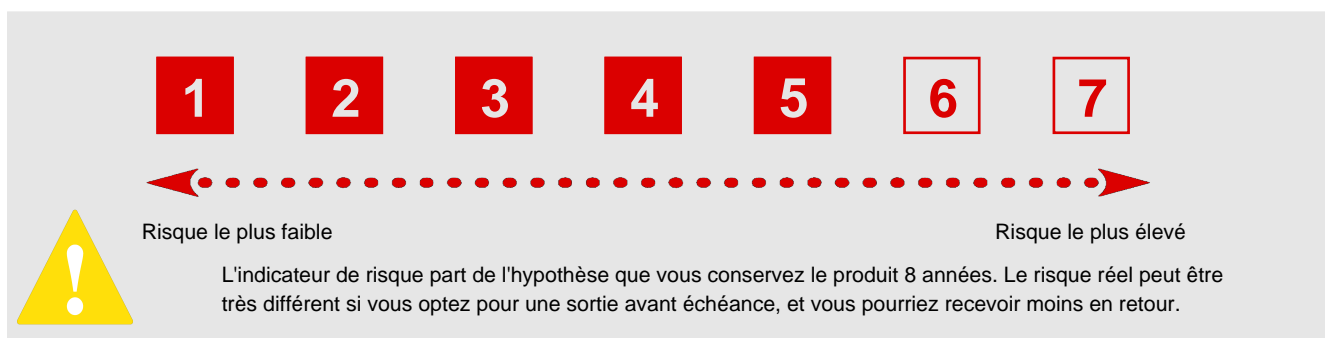
Assurance : avantages et coûts

Assurance vie Responsable et Solidaire comprend deux garanties principales indissociables :

- une garantie en cas de vie qui permet la constitution d'une épargne (valeur de l'adhésion) qui sera versée à l'adhérent au terme de l'adhésion ou au moment du rachat ;
- une garantie en cas de décès qui prévoit le versement de l'épargne ainsi constituée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'adhérent si celui-ci décède en cours d'adhésion. Une garantie complémentaire en cas de décès permet, sous certaines conditions, le versement d'un capital supplémentaire en euros.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans les classes de risque de 1 à 5 sur 7 en fonction des options d'investissement sous-jacentes. Ces classes de risque sont 1 = la classe de risque la plus basse, 2 = une classe de risque basse, 3 = une classe de risque entre basse et moyenne, 4 = une classe de risque moyenne, 5 = une classe de risque entre moyenne et élevée, 6 = une classe de risque élevée, 7 = la classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à payer en soit affectée.

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente choisie. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations spécifiques aux supports d'investissement du produit pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « Autres informations pertinentes ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si MAIF VIE n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations spécifiques aux supports d'investissement choisis.

Que se passe-t-il si MAIF VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Lorsqu'une société d'assurance est en difficulté, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui contrôle le secteur de l'assurance la place sous surveillance et lui enjoint de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer sa situation financière.

Si, malgré tout, une société d'assurance ne parvenait pas à redresser sa situation et à honorer ses engagements à 100 %, l'Autorité de contrôle peut saisir le Fonds de garantie des assurances de personnes (FGAP) afin de protéger les assurés.

La société concernée en informe chaque assuré. Le FGAP indemnise l'ensemble des épargnants de la société concernée à hauteur de 70 000 € par personne.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

Le total des coûts se compose d'une combinaison des coûts relatifs au contrat Assurance vie Responsable et Solidaire et des coûts des options d'investissement. Ils varient donc en fonction des options d'investissement retenues.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	213 € - 471 €	719 € - 3 678 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,22 % - 4,83 %	0,82 % - 3,46 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,46 % avant déduction des coûts et de 0,00 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;

- la signification des différentes catégories de coûts.

Les coûts se composent :

- des coûts du contrat, prélevés par l'assureur, sur les versements à hauteur de 1,5 %, et annuellement sur la provision mathématique du contrat à hauteur de 0,6 %, quelle que soit l'option d'investissement retenue ;

- des coûts liés aux options d'investissement retenues, qui ne sont pas prélevés directement sur la provision mathématique, mais impactent le rendement du support d'investissement. Ces coûts correspondent aux frais de gestion des actifs qui composent les différents supports d'investissement.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1,50 % - 1,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,19 % - 0,19 %
Coûts de sortie	0,00 % - 1,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 % - 0,12 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,60 % - 2,69 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,60 % - 2,69 %
Coûts de transaction	0,00 % - 0,57 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 % - 0,57 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	0,00 % - 0,00 %

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans.

Vous avez la possibilité de récupérer à tout moment tout ou partie de votre épargne de façon anticipée (rachat partiel ou total) sans pénalité contractuelle. Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment du dénouement du contrat.

Vous pouvez renoncer au contrat dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle vous êtes informé que le contrat est conclu. La renonciation entraîne la restitution par l'assureur de l'intégralité des sommes versées (sous réserve de leur encaissement préalable).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement relatif à votre adhésion, le Service Réclamations de MAIF VIE prend en charge votre réclamation pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais. Vous pouvez le joindre :

- par courrier : Service Réclamations de MAIF VIE, 50 avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9
- par courriel : reclamations.maifvie@maif.fr
- par téléphone : 05 49 04 49 04 de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

Autres informations utiles

Les Documents d'Informations Clés du contrat et des unités de compte sont disponibles sur le site maif.fr.

Le Document d'Informations Spécifiques du fonds en euros est disponible sur le site maif.fr.

Liste des unités de compte présentes dans le contrat :

- Choix Solidaire
- DNCA Invest - Beyond Alterosa
- Échiquier Arty SRI
- Insertion Emplois Dynamique
- LBPAM ISR Obli Moyen Terme
- MAIF Actions Climat
- MAIF Impact Social
- MAIF Rendement Vert
- Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund
- Ostrum SRI Cash A1P1
- PERIAL Euro Carbone
- Sextant France Engagement
- Sycomore Sustainable Tech
- Triodos Global Equities Impact Fund